



# DICRIM

Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs

*PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR*

Edition **2011**

Document à conserver

## *LE MOT DU MAIRE*

***La sécurité des habitants de la commune de CHAMBLANC est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document se veut un outil de réflexion permettant d'apporter une information claire et précise aux habitants de la commune.***

***Les risques majeurs pouvant survenir sur la commune, identifiés et cartographiés, pourraient avoir des conséquences graves pour les personnes et les biens. Ce document vous les présente et décrit les mesures de prévention et les consignes de sécurité à connaître dans ces cas de figure. Il mentionne également les actions menées pour réduire au mieux les conséquences de ces risques.***

***Lisez attentivement ce document et conservez-le précieusement. Cette action doit permettre de limiter les conséquences d'un accident ou de faire face plus efficacement à toute situation de crise.***

***Le Maire,***

**Pour en savoir plus :**  
Mairie : 03.80.20.40.37  
Site Internet de la commune :  
www.chamblanc.fr

## Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004- 554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

### *Qu'est-ce qu'un risque majeur ?*

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles:

- **les risques naturels** : inondation, mouvement des terrains séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique ;

- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage ;

- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

### **Deux critères caractérisent le risque majeur :**

- ***une faible fréquence*** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
  - ***une énorme gravité*** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.
- Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

**Le dossier départemental des risques majeurs** établi par la Préfecture recense les risques majeurs auxquels la commune de CHAMBLANC pourrait être confrontée :

- ⑤ **le risque d'inondation de la Saône**
- ⑤ **le risque de transport de matières dangereuses : en raison de la proximité de l' Autoroute A36 et de la Voie Ferrée Dijon / St Amour**

## ⑤ le risque météorologique



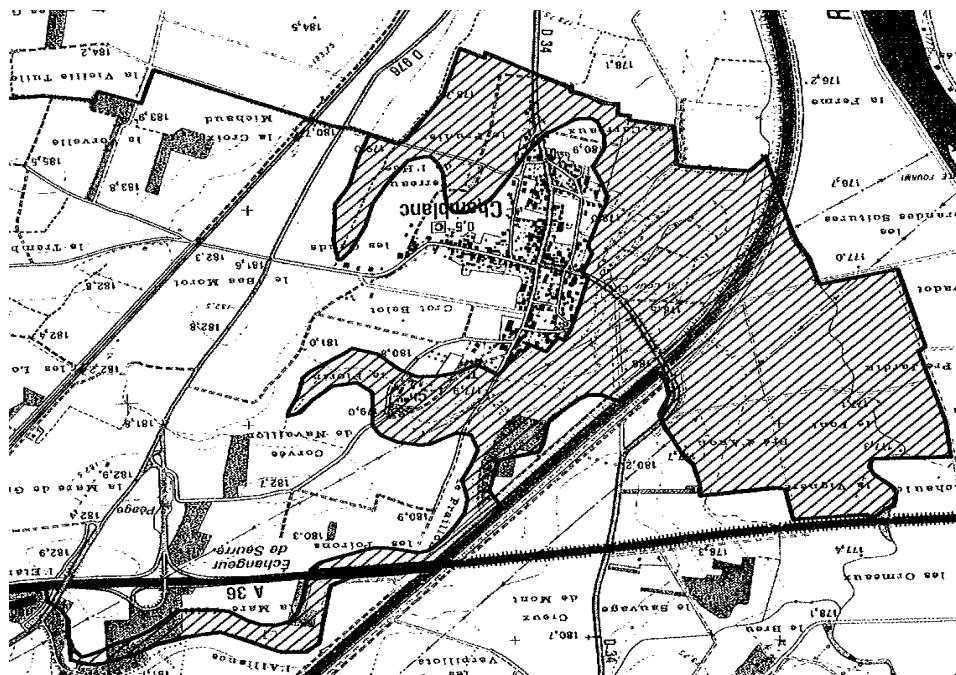
### **RISQUE D'INONDATION**

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

#### **La commune de Chamblanc est concernée par le risque d'inondation :**

Les risques inondation est occasionné par le débordement de la Saône. En cas de crue de cette rivière la partie ouest de la commune serait inondée. La montée des eaux est lente et peut être prévue et annoncée. Néanmoins, on peut observer parfois de fortes variations de débit dues au régime irrégulier des pluies. Ces dernières peuvent être à l'origine de rupture de digues ou de murs de soutènement. Elles peuvent aussi endommager des fondations d'ouvrages ou de bâtiments. Les inondations importantes les plus récentes ont été celles de 1955, 1970 et 1983, Seules ces crues ont touché environ cinq maisons des rues suivantes : rue verte, rue de l'église, rue des pré, rue Anne-Marie Javouhey.

#### **CARTE DES ZONES INONDABLES**



#### **Mesures prises dans la commune :**

- **Réalisation, par les services de l'État, en collaboration avec la mairie, d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles** approuvé par le Préfet le 31 décembre 2008.
- Constitution d'un syndicat de communes, le Syndicat Mixte d'Etude pour l'Aménagement du Bassin de la Saône et du Doubs.
- Etablissement d'un plan de gestion du Val de Saône.

**A SAVOIR** : Avant tout projet de construction, d'acquisition ou de location, renseignez-vous à la mairie - Tel : 03.80.20.40.37.

## **ALERTE :**

- *Un centre d'annonces des crues est en place pour la Saône à Lyon. En cas de danger, le Préfet met en alerte les services publics et prévient les Maires.*

La Saône débordant lentement, vous serez informé de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (affichage en Mairie, porte à porte, téléphone, site internet...).

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par affichage en Mairie, téléphone, ou site internet.

Si une évacuation est à prévoir, vous serez averti par les autorités compétentes (Mairie, Gendarmerie, Sapeurs-Pompiers)

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers au 18 (poste fixe) ou 112 (téléphone portable).

## **LES BONS REFEXES EN CAS D'INONDATION**



**1- Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage, n'oubliez pas les bougies, de l'eau potable et de la nourriture**

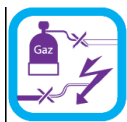
**2-Écoutez la radio**



**France Inter GO (162KHz ou 1852M) ou France Bleu Bourgogne (103.7FM) ou la télévision France 3 Bourgogne**

**3- Suivez les consignes**

**Coupez l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion**



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**



**Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours**



**N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger**

***Après l'inondation :***

**Aérez les pièces de votre habitation et les désinfecter.**

**Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche ou après contrôle  
Chauffez dès que possible.**

**Prenez contact avec votre assureur pour les questions touchant à l'indemnisation de vos  
dommages.**

**Ecrire un inventaire complet et détaillé des dommages visibles.**



## RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous sol (canalisations-gazoduc...)

*Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.*

**La commune de CHAMBLANC est concernée par un trafic assez important de matières dangereuses qui s'effectue :**

- ⑤ *par voies routières : RD 976 et autoroute A 36*
- ⑤ *par voie ferrée : ligne Dijon/St Amour*

### **Mesures prises dans la commune :**

- ⑤ Plan de Secours Spécialisé voies ferrées - SNCF réalisé par le Préfet
- ⑤ Plan Départemental "ORSEC dispositions spécifiques Transport de Matières Dangereuses non radioactives" et accident ferroviaire.

## **LES BONS REFEXES EN CAS D'ACCIDENT**

### **Si vous êtes témoin**

**Donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17)** en précisant le lieu exact, et si possible le code danger

- Si il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie
- Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous en approchant
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent

**Et consignes 1 et 3 (2 si possible)**

**Si l'alerte a été donnée (par une sirène mobile ou les services de secours ou autre) :**

**RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES AUTORITÉS**



### **1 - Mettez-vous à l'abri**

- restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche
- fermez les portes et les fenêtres
- arrêtez les ventilations

**Ou Éloignez vous**

**Mais Évitez de vous enfermer dans votre véhicule**



**2 - Écoutez la radio**

France Inter GO (162KHz ou 1852M) ou France Bleu Bourgogne (103.7 FM)

**3 - Dans tous les cas**



***Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle***



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**



**Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte**

## ***RISQUE MÉTÉO***

**Qu'est ce qu'un risque météorologique ? Les phénomènes météorologiques concernent l'ensemble du département. Leur importance varie en fonction de la nature et de l'intensité de l'événement, et du lieu où il se produit et peuvent avoir des conséquences graves.**

### **Mesures prises dans la commune :**

- **affichage** en Mairie du niveau d'alerte météo (niveau jaune, orange ou rouge)
- **information** du niveau d'alerte auprès d'organiseurs de manifestations en plein air, et si besoin est, mesure d'interdiction conduisant à annuler la manifestation. (niveau orange ou rouge)

### **CONSIGNES DE SECURITE**



#### **VENT VIOLENT**

- Restez chez vous et évitez toute activité extérieure,
- Si vous devez vous déplacer, soyez très prudent et empruntez les grands axes de circulation,
- Rangez les objets exposés au vent et n'intervenez pas sur les toitures.



#### **FORTES PLUIES ET ORAGES**

- Restez chez vous et évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques,
- Evitez tout déplacement, surtout sur le niveau secondaire,
- Ne vous engagez en aucun cas sur une voie immergée,
- Prenez toute précaution pour protéger vos biens d'une éventuelle montée des eaux dans les locaux en sous-sol.



#### **NEIGE OU VERGLAS**

- Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement non indispensable,



- Si vous devez absolument vous déplacer, renseignez vous sur les conditions de circulation, signalez votre départ et la destination à vos proches, munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériels adaptés à une immobilisation prolongée, ne quittez votre véhicule que sur injonction des sauveteurs.



### **GRAND FROID**

- Evitez toute sortie, si vous êtes obligé de sortir, évitez les heures les plus froides et habillez-vous en conséquence (plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie, tête et mains couvertes),
- Evitez les efforts brusques et pas de boissons alcoolisées,
- Veillez à la qualité de l'air de votre domicile et au bon fonctionnement de votre chauffage.



### **CANICULE**

- Passez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais
- Rafrichissez-vous, mouillez vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez beaucoup d'eau et mangez normalement
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes
- En cas d'urgence, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

## Numéros utiles

### **Mairie de CHAMBLANC**

21150 CHAMBLANC

03 80 20 40 37

### **Répondeur Météo France**

08 92 68 02 21

### **France Bleu Bourgogne**

103.7 Mhz ou 87.8 Mhz

### **France Inter Grandes Ondes**

162 KhzGO

# Informations utiles

## A SAVOIR :

Dans tous les cas, l'information est relayée via les panneaux et les vitrines d'affichage, le site internet de la commune, ainsi que les radios et télévisions locales. Les alertes météo seront affichées sur la porte de la Mairie.

## **ALERTE :**

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers au **18** (poste fixe) ou **112** (téléphone portable).

## **M é t é o France**

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

## **Commune de CHAMBLANC**

[www.chamblanc.fr](http://www.chamblanc.fr)

## **Prévention des risques majeurs**

[www.prim.net](http://www.prim.net)

## **Risques majeurs en Côte d'or**

[www.bourgogne.pref.gouv.fr](http://www.bourgogne.pref.gouv.fr)

## **Le pack sécurité à préparer chez soi**

Lampe torche

Piles

Nourriture et eau

Couvertures

Radio à pile

Vêtements

Papiers personnels

Médicaments